



COMMUNE DE MONTRY
Procès-verbal
Séance du lundi 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six le 16 février à 20H00 le Conseil municipal de la Commune de MONTRY, légalement convoqué en date du 9 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame Françoise SCHMIT, Maire.

Présents : F. SCHMIT, E. MAILLARD, L. ROUMILA, P. GUERAND, S. LEVIS, N. REINTJES, S. BETKA, M. HANGU, C. COLIN, O. DOUMECQ-LACOSTE, G. RAYMOND

Absents ayant donné pouvoir : L. NEVEUX à F. SCHMIT, C. CASTELIN à S. BETKA, G. COLIN à C. COLIN, V. REINTJES à N. REINTJES

Absents : B. BARLEMONT, P. JOUDRAIN, N. BROCHOT, S. EURY, P. MULLER, A. SAINTOUL, S. DUJARDIN, L. CORNU, J. MARCHAND, R. COTTIGNIES, M. GERBET,

Secrétaire de séance : Eric MAILLARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux

- *En exercice : 26*
- *Présents : 11*
- *Absents représentés : 4*
- *Absents non représentés : 11*

Le quorum est atteint si plus de la moitié des membres du conseil municipal sont présents physiquement à l'ouverture de la séance.

A vingt heures, Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel nominal.

Le quorum nécessaire à la tenue de l'assemblée n'étant pas atteint, à vingt heures et deux minutes, elle lève la séance.

Les conseillers municipaux n'ont donc pas pu délibérer.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, une nouvelle convocation sera adressée au conseil municipal qui délibèrera alors valablement sans condition de quorum.

Le secrétaire,

Eric MAILLARD



Le Maire,
Françoise SCHMIT